












Procédure file

Informations de base	
INI - Procédure d'initiative	2017/2040(INI)
Mise en application des stratégies macrorégionales de l'UE	Procédure terminée
Sujet	4.70.05 Coopération régionale, coopération transfrontalière

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	 Développement régional	 COZZOLINO Andrea	06/02/2017
		Rapporteur(e) fictif/fictive	
		 BOGOVIČ Franc	
		 POREBA Tomasz Piotr	
		 JAKOVČIĆ Ivan	
		 ŠKRLEC Davor	
		 D'AMATO Rosa	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	 Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	 BORZAN Biljana	15/03/2017
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunion	Date
	Affaires générales	3531	25/04/2017
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Politique régionale et urbaine	CREU Corina	

Événements clés			
16/12/2016	Publication du document de base non-législatif	COM(2016)0805	Résumé
16/03/2017	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
25/04/2017	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		
23/11/2017	Vote en commission		
01/12/2017	Dépôt du rapport de la commission	A8-0389/2017	Résumé

15/01/2018	Débat en plénière		
16/01/2018	Résultat du vote au parlement		
16/01/2018	Décision du Parlement	T8-0002/2018	Résumé
16/01/2018	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de procédure	2017/2040(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Mise en ?uvre
Base juridique	Règlement du Parlement EP 54
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	REGI/8/09434

Portail de documentation

Document de base non législatif		COM(2016)0805	16/12/2016	EC	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE604.868	20/07/2017	EP	
Amendements déposés en commission		PE610.660	18/09/2017	EP	
Avis de la commission	ENVI	PE602.971	28/09/2017	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A8-0389/2017	01/12/2017	EP	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0002/2018	16/01/2018	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2018)139	24/04/2018	EC	

Mise en application des stratégies macrorégionales de l'UE

OBJECTIF: évaluer l'état d'avancement de la mise en œuvre des stratégies macro-régionales de l'Union.

CONTEXTE: plusieurs pays et régions de l'Union ont introduit des stratégies macrorégionales en complément de leurs politiques nationales traditionnelles en matière de gestion territoriale. Ces stratégies sont conçues pour remédier à des problèmes communs, tels que la croissance fondée sur l'innovation, l'environnement ou le changement climatique. La réduction des disparités régionales fait partie de leurs objectifs au même titre que la création de synergies pour la croissance et l'emploi dans les régions concernées.

Les quatre stratégies macrorégionales élaborées jusqu'à présent concernent :

- la région de la mer Baltique (2009) ;
- la région du Danube (EUSDR) (2011) ;
- la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR) (2014)
- la région alpine (EUSALP) (2016).

Ces stratégies, qui impliquent 19 États membres de l'Union et 8 pays tiers, font maintenant partie intégrante du cadre stratégique de l'Union. Elles renforcent les synergies entre les différents instruments et politiques de l'Union et ajoutent de la valeur à la dimension de coopération de la politique de cohésion. Elles peuvent être soutenues par l'intermédiaire de programmes au titre des Fonds européens structurels et d'investissement (Fonds ESI,) notamment Interreg.

Les stratégies macro-régionales sont devenues un instrument important dans les relations entre les États membres et les pays voisins, tant avec les pays en voie d'adhésion qu'avec ceux qui bénéficient de la politique de voisinage (Partenariat oriental), de la périphérie nord et de la région arctique.

CONTENU : le présent rapport évalue l'état d'avancement de la mise en œuvre de ces stratégies, dresse le bilan des principaux résultats et présente des recommandations sur d'autres développements possibles, à la lumière de la future politique de cohésion.

Le rapport conclut que si les stratégies macro-régionales sont en train de donner leurs premiers résultats, elles n'ont pas encore montré leur plein potentiel. Des efforts sont nécessaires pour garantir l'efficacité des systèmes de gouvernance et mettre l'accent sur les résultats, le financement et la relation avec les pays tiers. Les États membres qui ont engagé les processus de coopération devraient également assumer de plus grandes responsabilités.

Les principales recommandations contenues dans le rapport sont les suivantes :

Mieux planifier les politiques: les stratégies sont progressivement prises en compte dans les domaines stratégiques de l'Union, par exemple, la recherche, le climat et l'environnement. Toutefois, elles sont intégrées à des niveaux inégaux dans les programmes nationaux ou régionaux, notamment les programmes financés par les Fonds ESI.

Les stratégies ont renforcé la coopération dans certains domaines stratégiques, comme par exemple le plan directeur sur la navigabilité du Danube ou le prolongement du plan d'interconnexion des marchés énergétiques de la région de la Baltique.

Le rapport préconise toutefois une meilleure coordination au sein des pays impliqués et entre ceux-ci afin de produire les résultats escomptés, soulignant que la pensée stratégique sur le long terme devrait demeurer la base de la coopération macrorégionale.

Améliorer la gouvernance: les stratégies incluent une structure de gouvernance à trois niveaux: la politique, la coordination et les opérations. Elles mettent l'accent sur une utilisation optimale des sources financières existantes (par exemple, les Fonds ESI, Horizon 2020, COSME et LIFE), sur une meilleure mise en œuvre de la législation en vigueur ainsi que sur une meilleure utilisation des institutions existantes.

La réussite des stratégies dépend de leur mise en œuvre satisfaisante au cours des années à venir, ainsi que de leur capacité d'adaptation à l'évolution des circonstances, par exemple, la crise des migrants. Davantage de progrès doivent être consentis dans la gouvernance des stratégies macro-régionales en vue d'améliorer leur efficacité. Cela suppose :

- une évaluation régulière de l'efficacité des systèmes de gouvernance de chaque stratégie afin d'effectuer les ajustements nécessaires;
- l'engagement des ministères sectoriels à réaliser les objectifs des stratégies macro-régionales, ce qui implique une rotation périodique des coordinateurs des domaines thématiques;
- l'existence d'une étroite coopération entre les membres des groupes directeurs et les autorités de gestion des programmes soutenus par les Fonds ESI ou d'autres instruments ;
- le renforcement des liens entre les stratégies macro-régionales avec le soutien du programme de l'Union INTERACT.

Mettre l'accent sur les résultats: en l'absence d'indicateurs et d'objectifs clairement définis, il est difficile d'évaluer la mesure dans laquelle les objectifs planifiés ont été satisfaits.

Le rapport plaide pour un solide système de suivi fondé sur une action orientée sur les résultats en vue de permettre de mesurer et de diriger chaque stratégie et d'en faire le bilan dans le but d'orienter la prise de décisions.

Il est également nécessaire : i) d'améliorer la qualité des projets et de garantir le lien entre les résultats des projets et les actions stratégiques ; ii) de mieux faire connaître la valeur ajoutée et les résultats des stratégies afin de les soumettre à un examen critique; iii) d'étudier plus avant les plateformes thématiques afin de renforcer l'orientation thématique des stratégies.

Mieux utiliser les mécanismes de financement: dès lors que les stratégies ne disposent pas d'un budget spécifique, une utilisation plus coordonnée des mécanismes de financement disponibles à différents niveaux est nécessaire.

Le rapport recommande de poursuivre le dialogue entre les autorités des programmes des Fonds ESI et les principaux responsables de la mise en œuvre des stratégies macrorégionales afin d'adapter le financement de la façon la plus appropriée et la plus rentable possible.

D'une manière générale, la Commission estime que les stratégies macrorégionales appellent à l'établissement de liens plus étroits entre les domaines stratégiques européens et les Fonds de l'Union.

Mise en application des stratégies macrorégionales de l'UE

La commission du développement régional a adopté un rapport d'initiative d'Andrea COZZOLINO (ADLE, IT) sur la mise en œuvre des stratégies macrorégionales de l'UE (SMR).

Les SMR ont été mises en place dans les zones qui représentent l'évolution naturelle de l'UE en matière de coopération transfrontalière. Elles reposent sur le principe des «trois non»: il ne faut, au niveau de l'Union, i) ni mobiliser de nouveaux moyens financiers, ii) ni créer de nouvelles structures formelles, iii) ni adopter de nouveaux textes législatifs.

Les députés ont souligné que les SMR continuaient d'apporter une contribution précieuse et innovante à la coopération transfrontalière, intersectorielle et multiniveaux en Europe, dont le potentiel n'est pas suffisamment exploité. Ils ont toutefois noté que l'accès aux fonds européens pour les projets liés aux SMR restait un défi et fait remarquer que des questions dont dépendait la qualité de la mise en œuvre telles que l'engagement, l'appropriation, les ressources et la gouvernance continuaient de poser des difficultés pour atteindre les objectifs préétablis.

Le rapport a par conséquent encouragé les États membres et les régions concernées à élaborer des structures de gouvernance appropriées et des modalités de travail facilitant la coopération, y compris une programmation conjointe, une harmonisation des possibilités de financement et une approche ascendante. Il a souligné l'importance pour les autorités nationales et régionales compétentes de disposer de capacités administratives et de ressources humaines suffisantes.

Le rapport a formulé une série d'observations à propos des SMR actuellement en place:

- Stratégie pour la région de la mer Baltique (SUERMB): les députés ont noté que celle-ci fournissait un cadre de coopération stable avec plus de 100 initiatives phares et de nouveaux réseaux. Ils ont appelé les pays participants à redoubler d'efforts pour lutter contre la pollution (eau, qualité de l'air, eutrophisation) de la mer Baltique, l'une des mers les plus polluées du monde. Ils ont également souligné l'importance de relier la région balte aux réseaux d'énergie.
- Stratégie pour la région du Danube (SUERD): le rapport a mis en évidence l'impact positif de la stratégie en ce qui concerne l'amélioration de la mobilité et des interconnexions pour tous les modes de transport, et la promotion de l'énergie propre. Il a souligné le succès du projet «Accès Euro», de l'initiative «Prenez soin du Danube» et du dialogue pour le financement dans la région du

Danube et souligné la nécessité de maintenir un niveau élevé de soutien politique.

- Stratégie pour la région Adriatique et Ionienne (EUSAIR): les députés ont estimé que cette forme de coopération pourrait donner une impulsion au processus d'élargissement et d'intégration de l'UE. Cependant, ils ont noté avec inquiétude la persistance des problèmes de ressources, de gouvernance et d'appropriation, qui empêchent la pleine réalisation des objectifs de la stratégie. EUSAIR pourrait également contribuer à surmonter les problèmes liés à la crise migratoire.
- Stratégie pour la région alpine (EUSALP): le rapport s'est félicité de la structure de gouvernance et de la stratégie actuellement mise en place, les premières étapes de la mise en œuvre de la stratégie étant avérées difficiles du fait de la multiplicité des structures, cadres et délais. EUSALP pourrait être un bon exemple de modèle stratégique pour la cohésion territoriale, dans la mesure où elle englobe diverses zones spécifiques, zones productives, régions de montagne et zones rurales et certaines des villes les plus importantes de l'Union européenne.

Une Europe macro-régionale après 2020: actuellement, le soutien financier vient des programmes de coopération transnationale dans le cadre de la coopération territoriale européenne (CTE) financés par le Fonds européen de développement régional (FEDER).

Les États et les régions participants sont encouragés à utiliser différentes sources de financement (Fonds ESI et autres instruments de l'UE, comme l'instrument d'aide de préadhésion (IAP), les ressources nationales, régionales et locales, les sources privées, etc.).

Les députés ont également plaidé pour une simplification des fonds et des modalités de leur utilisation en vue d'augmenter leur efficacité. Ils ont proposé que les pays participants prennent dès le départ des engagements clairs en termes de ressources humaines et financières.

Enfin, le rapport a souligné que la prochaine révision du cadre financier pluriannuel (CFP) était l'occasion de revoir les objectifs des SMR afin de renforcer leur lien avec les priorités de l'UE et de consolider les engagements financiers.

Mise en application des stratégies macrorégionales de l'UE

Le Parlement européen a adopté par 580 voix pour, 62 contre et 34 abstentions, une résolution sur la mise en œuvre des stratégies macrorégionales de l'UE (SMR).

Les SMR ont été mises en place dans les zones qui représentent l'évolution naturelle de l'UE en matière de coopération transfrontalière. Elles reposent sur le principe des «trois non»: il ne faut, au niveau de l'Union, i) ni mobiliser de nouveaux moyens financiers, ii) ni créer de nouvelles structures formelles, iii) ni adopter de nouveaux textes législatifs.

Stratégies macrorégionales en tant que plateformes de coopération et de coordination: le Parlement a souligné que les SMR continuaient d'apporter une contribution précieuse et innovante à la coopération transfrontalière, intersectorielle et multiniveaux en Europe, dont le potentiel n'est pas suffisamment exploité. Il a reconnu que l'accès aux fonds européens pour les projets liés aux SMR restait un défi et fait remarquer que des questions dont dépendait la qualité de la mise en œuvre telles que l'engagement, l'appropriation, les ressources et la gouvernance continuaient de poser des difficultés pour atteindre les objectifs préétablis.

Le Parlement a par conséquent insisté sur la nécessité:

- délaborer des structures de gouvernance appropriées et des modalités de travail facilitant la coopération, y compris une programmation conjointe en intégrant au processus les collectivités locales et régionales et les acteurs des secteurs public, privé et associatif;
- améliorer la coordination entre les différents acteurs publics et privés, le monde universitaire et les organisations non gouvernementales, ainsi qu'avec les organisations internationales, et les différentes politiques aux niveaux européen, national, régional et local, afin de faciliter et améliorer la mise en œuvre des SMR;
- de faire en sorte que les organismes nationaux ou régionaux compétents disposent de ressources humaines et de capacités administratives suffisantes;
- de veiller à ce que les SMR soient suffisamment souples pour pouvoir être ajustées et répondre efficacement aux événements ou besoins imprévus.

La résolution a formulé une série d'observations à propos des SMR actuellement en place:

- Stratégie pour la région de la mer Baltique (SUEMB): les députés ont noté que celle-ci fournissait un cadre de coopération stable avec plus de 100 initiatives phares et de nouveaux réseaux. Ils ont appelé les pays participants à redoubler d'efforts pour lutter contre la pollution (eau, qualité de l'air, eutrophisation) de la mer Baltique, l'une des mers les plus polluées du monde. Ils ont également souligné l'importance de relier la région balte aux réseaux d'énergie.
- Stratégie pour la région du Danube (SUDER): le Parlement a mis en évidence l'impact positif de la stratégie en ce qui concerne l'amélioration de la mobilité et des interconnexions pour tous les modes de transport, et la promotion de l'énergie propre. Il a souligné le succès du projet «voie d'accès aux euros», de l'initiative «gardez le Danube propre» et du dialogue pour le financement dans la région du Danube et souligné la nécessité de maintenir un niveau élevé de soutien politique.
- Stratégie pour la région Adriatique et Ionienne (SUEAI): les députés ont estimé que cette forme de coopération pourrait donner une impulsion au processus d'élargissement et d'intégration de l'UE. Cependant, ils ont noté avec inquiétude la persistance des problèmes de ressources, de gouvernance et d'appropriation, qui empêchent la pleine réalisation des objectifs de la stratégie. SUEAI pourrait également contribuer à surmonter les problèmes liés à la crise migratoire.
- Stratégie pour la région alpine (SUEALP): le Parlement s'est félicité de la structure de gouvernance et de la stratégie actuellement mise en place, les premières étapes de la mise en œuvre de la stratégie étant avérées difficiles du fait de la multiplicité des structures, cadres et délais. SUEALP pourrait être un bon exemple de modèle stratégique pour la cohésion territoriale, dans la mesure où elle englobe diverses zones spécifiques, zones productives, régions de montagne et zones rurales et certaines des villes les plus importantes de l'Union européenne.

Une Europe macro-régionale après 2020: les députés ont estimé que la mise en œuvre des stratégies devait reposer sur un engagement politique commun à long terme entre les niveaux institutionnels concernés, et être dotée de moyens financiers appropriés. Ils ont dès lors souligné la nécessité:

- détablir des synergies et des complémentarités entre les financements régionaux et nationaux et les instruments de financement de l'Union et de simplifier l'utilisation des fonds et des procédures;
- d'inciter les pays participants à prendre dès le départ des engagements clairs en termes de ressources humaines et financières;
- d'adopter une approche davantage axée sur les résultats et les défis concrets à relever, y compris dans le domaine de la protection de l'environnement; les SMR devraient faire usage du verdissement dans les marchés publics, de manière à donner un coup de pouce à l'éco-innovation.

Enfin, le Parlement a souligné que la prochaine révision du cadre financier pluriannuel (CFP) était l'occasion de revoir les objectifs des SMR afin de renforcer leur lien avec les priorités de l'UE et de consolider les engagements financiers.